



Annulation d'une vente pour faux bail commercial

Par **bubkam**, le **30/08/2011** à **21:24**

Bonjour.

Courant juillet, j'ai fait l'acquisition d'un local commercial auprès d'une agence immobilière. L'agence m'a vendu le local sachant que ce dernier était en vue d'être loué par un médecin. Après signature chez le notaire j'ai récupéré le bail commercial réalisé entre le médecin et l'agence auparavant propriétaire du local.

Dés août, j'ai commencé à ne plus percevoir de loyer. Après plusieurs échanges téléphoniques avec le médecin et échange de mail j'ai finalement appris que l'agence n'avait réalisé correctement les travaux demandés par le médecin avant la prise de ses fonctions et le pire de tout est que le bail signé entre le médecin et l'agence est différent de celui qui m'a été remis par l'agence: En effet dans le bail du médecin, il manque le dernier paragraphe qui stipule que je suis le nouveau bailleur depuis "au plus tard le 31 juillet".

Ce paragraphe est présent dans mon bail et il s'avère après comparaison des textes que la signature du médecin a été copiée dans ma version de bail. Il s'agit en fait d'un faux réalisé par l'agence! Pour le médecin les loyers sont à verser à l'agence car je n'apparais pas dans son bail, donc le litige pour loyer impayé déclenché de ma part n'a pas lieu d'exister.

Je souhaite casser purement la vente pour faux, usage de faux et abus de confiance car ce bien m'a été vendu soi-disant loué.

Merci de m'aider car je suis perdu.

Par **Domil**, le **31/08/2011** à **15:01**

Je vous conseille fortement un avocat avant d'engager une procédure afin qu'il lise tous les papiers avec attention.